

## ELECTIONS. Trois sénateurs vendéens en campagne à Moutiers

Méconnu du grand public, le Sénat constitue pourtant la chambre haute du Parlement français et détient le pouvoir législatif avec l'Assemblée nationale. Il est le représentant des collectivités locales et son rôle est fixé par la constitution : il vote la loi, contrôle les propositions du gouvernement et évalue la politique publique.

Victor Hugo citait l'importance de sa mission : « Une France gouvernée par une seule assemblée, ce serait l'océan gouverné par l'ouragan ».

Le Sénat se réunit en séance plénière, mardi, mercredi et jeudi, chaque semaine, d'octobre à juin. Il siège au palais du Luxembourg et comprend 348 sénateurs élus pour six ans, renouvelés par moitié tous les trois ans.

Ce sont 160 000 grands électeurs issus des élus départementaux et communaux qui iront aux urnes dimanche 27 septembre. Au total, il y a 1 449 candidats, de 24 à 95 ans, pour 172 sièges à pourvoir.

En Vendée, 1 733 grands électeurs devront élire cinq candidats (trois titulaires et deux suppléants) parmi les six listes présentées : les Républicains



Les grands électeurs moutierrois en compagnie des trois sénateurs sortants : Bruno Retailleau, Annick Billon et Didier Mandelli.

centre droit (dont trois sénateurs sortants), la République en marche, le Rassemblement national, le Parti socialiste, l'Écologie les verts et le Parti communiste.

À Moutiers, les cinq grands électeurs sont le maire et quatre adjoints, suppléés de trois conseillers. L'équipe électorale au complet a reçu les trois sénateurs sortants (Bruno Retailleau, Annick Billon et Didier Mandelli)

qui se sont fixés pour objectif d'aller dans les 258 communes vendéennes, à la rencontre des élus pour exposer leurs actions effectuées depuis six ans.

Christian Aimé et ses adjoints ont présenté le programme communal du mandat à venir, avant d'écouter les trois sénateurs. Bruno Retailleau, sénateur depuis 2004 et président du groupe les Républicains, se présente comme un défenseur

des actions locales. Annick Billon, présidente de la délégation aux droits des femmes, poursuit deux actions concrètes : l'allongement de 20 à 30 ans du délai de prescription pour les violences faites aux femmes et la possibilité pour les médecins de lever le secret médical en cas de violences. Didier Mandelli est rapporteur pour la SNSM (sauveteurs en mer), avec à la clé trente propositions concrètes.